

Arrêté établissant la récolte totale autorisée à l'égard de l'ours polaire
C.R.Nun. R-011-2005
Avis en application du paragraphe 65(2) de la *Loi sur la législation*

Les changements suivants ont été apportés lors de la codification du 15 décembre 2022 de l'*Arrêté établissant la récolte totale autorisée à l'égard de l'ours polaire*.

Disposition	Texte remplacé	Libellé de remplacement
Dans l'avis à la page 1	registraire des règlements	premier conseiller législatif
Dans la version anglaise de l'avis à la page 1	Offices	Officer

- Dans la version française, les formes grammaticales du mot « inuit » ont été modifiées pour refléter le nombre, le genre et l'accord entre les noms et les adjectifs.